

RAPPORT SUR LA MISE EN
ŒUVRE DES PROJETS ET
RÉFORMES PHARES DU
PLAN SÉNÉGAL EMERGENT
2014 - 2018



Des **réalisations** qui
transforment le **Sénégal**





Crédit photos - Présidence Sénégal/Lionel Mandeix

SOMMAIRE

- Message du Président de la République
- Chiffres clés
- Vision et ambitions du PSE
- Six batailles pour transformer le Sénégal
- Agriculture, produits de la mer et agroalimentaire
- Développement de trois corridors céréaliers
- Redressement stratégique du secteur énergétique
- Hub logistique et industriel régional
- Mines et fertilisants
- Hub logistique intégré
- Habitat social et Ecosystème de construction
- Hub multiservices et tourisme
- Sport et culture : Dakar Aréna et Arène nationale
- Les programmes sociaux
- Les réformes phares
- Apport du dispositif de suivi
- Défis et perspectives
- Opportunités d'investissements pour le secteur privé



Message du Président de la République

Un pas résolu vers l'émergence

En prenant l'initiative de lancer un plan d'émergence, j'avais la ferme conviction que notre pays gardait encore intacte sa capacité à transcender les difficultés pour s'affirmer économiquement dans le concert des Nations.

Pendant plusieurs décennies, des politiques et stratégies ont été mises en œuvre au Sénégal, sans une amélioration conséquente de la situation économique et sociale des populations. Au contraire, le pays a vécu une situation de croissance erratique caractérisée par un essoufflement des moteurs traditionnels qui portaient l'économie, se traduisant par un chômage massif, une pauvreté endémique et de fortes disparités sociales et territoriales.

Persévérer dans cette voie aurait accentué le malaise social et hypothéqué toute perspective de décollage économique.

J'ai donc décidé de rompre avec les schémas classiques, pour positionner le pays dans la voie de la modernité et impulser un nouveau modèle de développement économique et social.

C'est toute la portée du Plan Sénégal Emergent (PSE) adossé à la Vision d'« **Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit** ».

C'est pourquoi, j'ai fait du PSE l'épine dorsale de toute la politique gouvernementale car j'ai conscience des espoirs qu'il suscite et nourrit chez nos compatriotes. De même, à travers un dispositif spécial de suivi et de coordination sous mon autorité directe, j'ai su maintenir le cap et accélérer la dynamique d'exécution des projets et réformes stratégiques pour notre pays.

Ainsi, sur la période 2014-2018, la mise en œuvre du PSE a amorcé la phase de décollage de notre économie avec des réalisations déterminantes pour notre marche vers l'émergence.

La croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) sur la pé-

riode 2014-2018 a été de 6,6% contre 3% entre 2009 et 2013, les exportations ont été multipliées par 1,43 par rapport à 2014 laissant présager que l'objectif de les multiplier par un coefficient de 2,5 en dix ans est à portée de mains, 299 000 emplois formels additionnels ont été créés confortant ainsi la faisabilité de notre objectif d'en créer 600 000 à l'horizon 2023; et ce ne sont là que quelques-uns des grands indicateurs qui attestent des performances économiques de notre pays sur la période de mise en œuvre de la première phase du PSE.

Au plan social, nous avons renforcé la solidarité nationale à travers les bourses familiales qui ont permis d'aider 316 941 familles se trouvant dans un état d'extrême dénuement. Le taux d'électrification rurale a été porté à 40% en 2018 contre 24% en 2012, permettant ainsi sur la période à plus de 165 000 ménages en milieu rural d'avoir accès à l'électricité. Nous avons également fait passer le taux de couverture maladie à 49% en 2018 contre 20% en 2012 à travers le programme de Couverture Maladie Universelle.

Ce rapport que vous tenez entre les mains met en lumière de façon plus exhaustive le chemin déjà parcouru mais également les défis à relever dans le cadre de la deuxième phase du PSE pour raffermir la marche amorcée du Sénégal vers l'Émergence.

Je demeure plus que jamais convaincu, qu'ensemble nous pouvons concrétiser notre ambition de transformer durablement notre pays en un oasis de paix et de prospérité. Nous en avons les moyens, humains notamment, surtout avec notre jeunesse, ce qui autorise tous les espoirs.

Macky SALL



LES CHIFFRES-CLÉS DU PSE



5
ans
2014 - 2018



LES PERFORMANCES MACRO ECONOMIQUES

Croissance du PIB

6,6% par an entre 2014 et 2018

3% entre 2009 et 2013

Richesse collective

12 645 milliards de FCFA en 2018

9 168,7 milliards de FCFA en 2013

Création d'emplois formels entre 2014 et 2018

255 000 emplois dans le privé

**44 000 emplois dans le public [éducation, santé,
forces de défense et de sécurité]**

Taux de pauvreté

35,6% en 2017

46,7% en 2013

Exportations de biens entre 2014 et 2018

Augmentation de 328,9 milliards de FCFA

Soit une progression de 28,4%

PERFORMANCES SECTORIELLES



AGRICULTURE

Production céréalière

2 732 109 tonnes entre 2014 et 2018

1 251 248 tonnes entre 2009 et 2013

Production de riz local

1 132 795 tonnes en 2018

469 648 tonnes en 2012

Production d'arachide

1 432 086 tonnes en 2018

692 572 tonnes en 2012

Exportations horticoles

122 000 tonnes 2018

56 778 tonnes en 2012

HUB LOGISTIQUE INTEGRE

Réseau autoroutier

226 km à la fin 2018

35 km en 2012

Routes bitumées

1 362 km entre 2014 et 2018

1 578 km entre 2000 et 2011

Pistes de désenclavement

2 800 km entre 2014 et 2018

1 766 km entre 2000 et 2011

MINES ET FERTILISANTS

Production de zircon (démarrée en 2014)

93 569 tonnes en 2018

Production d'or

402 304 onces (12,5 tonnes) en 2018

214 310 onces (soit 6,67 tonnes) en 2012

Production de phosphates

2,6 millions de tonnes en 2018

1,1 millions de tonnes en 2012





HUB MULTISERVICES ET TOURISME

Passagers du trafic aérien

2,1 millions en 2018

1,7 millions en 2012

Touristes

1,5 millions en 2018

980 000 en 2012

HABITAT SOCIAL ET CONSTRUCTION

Unités d'habitation construites par les promoteurs privés et publics

28 898 entre 2014 et 2018

5 000 entre 2009 et 2013



ENERGIE

Capacité énergétique installée

1 130 MW en 2018

573 MW en 2012

Production d'énergie solaire

144 MW en 2018

Inexistante en 2012

Durée des coupures cumulées

24 heures en 2018

950 heures en 2011

Electrification rurale

4 844 villages électrifiés entre 2013 et 2018

1 648 villages électrifiés entre 1960 à 2012

VISION ET AMBITIONS **DU PSE**



Bien assis sur ses trois axes que sont : la transformation structurelle de l'économie, le développement humain et la gouvernance, la paix et la sécurité, le PSE a pour finalité de conduire le processus de renouveau productif du Sénégal sur la base d'une planification cohérente pour parvenir à l'émergence.

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) opérationnalise la vision d'« **Un Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire, dans un Etat de droit** », l'objectif étant d'installer l'économie sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois et tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles. Le PSE vise en particulier, en l'espace d'une décennie, un décollage qui se traduira à la fois par un développement économique et par des progrès sensibles en matière de développement humain, à travers des objectifs quantitatifs, tant économiques que sociaux, à l'horizon 2023, à savoir :

- **accélérer durablement la croissance** : en dix ans, l'objectif du PSE est de doubler le taux de croissance, en passant de 3-4 % en 2014



à 7-8 % en 2023. Aujourd'hui, la croissance moyenne du PIB est de 6,6% sur la période de mise en œuvre effective du PSE (2014-2018), soit déjà le double comparé à la moyenne de 3 % sur la période 2009-2013 ;

Générer progressivement des emplois stables et formels qui puissent se substituer aux emplois informels. Il s'agit de passer de 4 % d'emplois formels en 2014 à 10 % d'emplois formels en l'espace d'une décennie ;

- **rééquilibrer la balance commerciale**, notamment pour financer les importations de biens d'équipements nécessaires à la croissance. L'objectif visé est d'aller au-delà du double des exportations d'ici 2023 ;





• **renforcer la résilience de l'économie sénégalaise en combinant plusieurs moteurs de croissance pérennes.**

Alors que l'économie sénégalaise reposait en 2014 pour près de 70% sur les services financiers et de télécommunications, le PSE ambitionne de lancer six nouveaux moteurs sectoriels de croissance : l'agriculture et l'agroalimentaire, l'habitat et la construction, les mines, l'industrie, le tourisme, et un hub régional de services ;

• **faire de la croissance un levier de développement humain et social.** L'objectif à l'horizon 2023, au niveau de l'éducation, est de former, tous les ans, 400 000 élèves en apprentissage et de mettre sur le marché de l'emploi 30 000 diplômés de l'enseignement technique et professionnel. Dans les domaines de l'habitat et de l'énergie, les objectifs visés concernent la construction de 15 000 logements supplémentaires par an et la fourniture de l'électricité à 100 % de la population, y compris dans les zones rurales.

La matérialisation de cette ambition est opérée à travers une déclinaison du plan en deux feuilles de route décennales dont la première couvrant la période 2014-2023 a été mise en œuvre dans sa

première phase par le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2014-2018 d'un coût global de 9 685,6 milliards FCFA.

La deuxième phase, correspondant au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2019-2023 vient d'être amorcée pour un financement global de 14 098 milliards FCFA.



PLAN SÉNÉGAL EMERGENT

SIX BATAILLES POUR TRANSFORMER LE SÉNÉGAL

Développer le secteur agricole, l'élevage et les produits de la mer, le secteur minier et les fertilisants, l'habitat social et l'écosystème de construction, les services (tourisme, économie numérique, santé, éducation...), moderniser l'économie sociale et solidaire, faire du Sénégal un hub logistique et industriel, voilà les six batailles clés qu'il faut obligatoirement gagner pour que les jalons d'un Sénégal émergent soient posés. Aussi, ces « batailles » sont-elles placées au cœur du Plan Sénégal émergent (PSE) et déclinées à travers 27 projets phares, toutes incluses dans le premier axe du PSE.

A cet effet, des objectifs ambitieux ont été fixés dans ces différents secteurs, une feuille de route établie et des moyens mobilisés. Le cadre normatif – en termes de lois et de règlements, de mesures appropriées prises – a aussi été adopté, chaque fois que de besoin, notamment à travers les 17 réformes phares, afin que l'environnement susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs soit le plus incitatif.

Après cinq années de mise en œuvre du PSE, les *batailles clés* donnent la mesure des efforts consentis et permettent à chacun de juger du chemin parcouru et celui à parcourir avant que la transformation structurelle de l'économie soit une réalité ressentie par la majorité des Sénégalais. C'est tout l'enjeu de ce bilan à mi-parcours qui présente les résultats obtenus entre 2014 et 2018, même si le cap fixé par le PSE se situe à l'horizon 2035, avec une étape intermédiaire fixée à 2023.



AGRICULTURE, PRODUITS DE LA MER ET AGROALIMENTAIRE

LE SÉNÉGAL PROCHE DE L'AUTOSUFFISANCE



La filière arachidière en pleine expansion

L'ambition du Plan Sénégal Emergent pour la filière arachidière a été de relancer la production en augmentant les rendements de 50% et en renforçant la commercialisation à l'intérieur du pays, mais aussi les exportations. Un objectif largement réalisé avec une production qui a plus que doublé (augmentation de 114%) entre 2014 et 2018, passant de 669 329 tonnes à 1 432 086 tonnes.

En 2017, le rendement moyen à l'hectare était de 1,1 tonne sur un objectif de 1,3 tonne à l'hectare (soit une hausse de 38% par rapport à 2016). Cet objectif est réalisé à hauteur 86,6%.

Pour atteindre de tels résultats, le gouvernement a mis à la disposition des producteurs 55 000 tonnes de semences certifiées issues du programme national de reconstitution du capital semencier, soit 137,5% par rapport à l'objectif de 40 000 tonnes fixé.

Grâce aux activités conduites par l'Institut Sénégalais des Recherches Agricoles (ISRA), le gouvernement a également introduit 10 nouvelles semences très performantes. Une subvention de 4,9 milliards FCFA a été mobilisée pour les intrants et le matériel agricole. Ces performances sont d'autant plus importantes que les deux tiers de la population rurale tirent leurs moyens de subsistance de

la culture d'arachide qui couvre la moitié des superficies emblavées. En outre, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) vient en appui pour consolider les acquis en améliorant la reconstitution du capital semencier, la fertilité des sols, les systèmes de culture et de mécanisation. Le PRACAS se fixe pour objectif de porter la production d'arachides à 2 000 000 de tonnes à l'horizon 2022, avec un rendement 1 500Kg/ha.

Développement accéléré de l'élevage

Le gouvernement a initié le projet phare « 100 à 150 projets » d'agrégation ciblés sur les filières HVA (haute valeur ajoutée) », qui dans son volet Elevage ambitionne le développement accéléré des filières laitière et avicole avec pour objectif de satisfaire la demande nationale. Pour la composante « Lait », l'ambition est de faire passer la part de la production locale dans l'offre nationale de 51% en 2016 à 80% en 2025 et d'amener la consommation par habitant à 40 litres en 2025 contre 30 litres en 2014. Les progrès réalisés (atteinte de 88 % des objectifs en 2018) par la filière laitière sont assez satisfaisants entre 2014 et 2018 avec une augmentation de 12% de la production qui s'établit à 244 millions de litres en 2018.

En d'autres termes, entre 2014 et 2018, la production a augmenté chaque année en moyenne de 6,8 millions de litres.

A ce stade, l'objectif 2025 fixé à 555 millions de litres est réalisé à hauteur de 44%.

Concernant l'aviculture industrielle, l'ambition du PSE est de porter la production de viande à 116 000 tonnes et celle d'œufs de consommation à 1,2 milliards d'unités en 2025.

Cette ambition est en bonne voie de réalisation puisque, les productions de l'aviculture industrielle sont passées de 44 897 tonnes à 70 036 tonnes pour la viande et de 631 millions d'unités d'œufs de consommation à 706 millions d'unités, soit une augmentation, respectivement, de 56% et de 12%. En clair, cette évolution signifie que de 2014 à 2018, les productions de viande et d'œufs ont augmenté chaque année en moyenne respectivement de 6 285 tonnes et 19 millions d'unités. Par rapport à l'objectif global de production à l'horizon 2025, les taux de progrès accomplis se situent à hauteur de 60% pour la viande et 63% pour les œufs de consommation.



Augmentation spectaculaire de la production horticole

Les fruits et légumes entrent dans le cadre des projets agricoles à haute valeur ajoutée. De 955 000 tonnes entre 2013 et 2014, la production a également connu une augmentation de 44% entre 2014 et 2018, pour atteindre 1 432 255 tonnes en 2018. Ces résultats ont été également traduits par une augmentation des exportations de 38% (122 417 tonnes en 2018 contre 85 000 tonnes en 2014).

Pour ce qui est de l'oignons, de 2000 à 2012, la production annuelle se situait en moyenne à 186 667 tonnes. Sur la période 2014 à 2018, les résultats dépassent largement les objectifs prévus. 428 615 tonnes d'oignons ont été produits en 2018 sur un objectif initial de 350 000 tonnes, soit un taux de réalisation de 123%, permettant ainsi de couvrir les besoins de consommation du Sénégal sur au moins 8 mois.

La palme revient à la production de pommes de terre qui a connu un bond spectaculaire de 372% avec 29 680 tonnes produites pendant la campagne 2013/2014 et 140 000 pour la campagne 2017/2018.



Essor de l'agro-industrie

Les principaux obstacles auxquels les agriculteurs sont confrontés demeurent encore le manque de fiabilité dans l'approvisionnement en électricité, l'absence de liens et d'approche chaîne de valeur entre l'agriculture et l'agroalimentaire, le faible niveau de développement de l'industrie locale de matériaux d'emballage, l'accès lent au foncier et des infrastructures de base telles que les entrepôts encore en nombre insuffisant. Aussi, le gouvernement a-t-il pris la décision d'implanter trois (3) agropoles intégrés en vue de renforcer la valeur ajoutée des produits agricoles et de réduire la dépendance aux importations de produits agroalimentaires.

La structuration technique et financière du projet Agropole Sud a été réalisée en 2018, avec une ambition de mise en service à l'horizon 2020.





Produits de la mer, premier poste d'exportation du Sénégal

Les produits de la mer constituent le premier poste d'exportations du pays, qui sont passées de 150 909 tonnes à 207 036 tonnes entre 2014 et 2018. Ceci représente un bond de 18% faisant passer les rentrées de devises de 191 milliards de francs Cfa à 210 milliards de francs Cfa, contribuant ainsi à la réduction du déficit chronique de la balance commerciale. Ces performances ont été rendues possibles grâce aux efforts consentis par l'Etat et le secteur privé.

Par ailleurs, le sous-secteur de l'Aquaculture a également enregistré un soutien de l'Etat, avec la mise en place de Pôles aquacoles dans les régions de Sédhiou et Matam, l'acquisition d'unités de fabrication d'aliments flottantes à proximité des zones de production, notamment à Saint-Louis, Sédhiou, Kédougou et Fatick, et la création, sous l'impulsion du FONSIS, de la société privée « Aquapôle » avec un

capital de 100 millions FCFA pour le développement de fermes piscicoles industrielles.

L'agriculture, l'élevage et les produits de la mer sont considérés dans le Plan Sénégal Emergent comme un des leviers principaux de la transformation structurelle de l'économie. Les progrès déjà réalisés jusqu'ici incitent à l'optimisme.



IMPACT DU PROJET PHARE « DÉVELOPPEMENT DE TROIS CORRIDORS CÉRÉALIERS » **SUR LA VIE DES SÉNÉGALAIS**



Le projet phare « Développement de trois corridors céréaliers » tire l'agriculture vers le haut

La production céréalière du Sénégal a plus que doublé passant de 1 226 823 tonnes en 2012 à 2 732 109 tonnes en 2018, soit une hausse de 123% entre 2012 et 2018. La production de mil en 2012 était de 662 614 tonnes et la production de maïs s'élevait à 238 423 tonnes. L'ambition du projet phare « Développement de 03 corridors céréaliers » est de résorber de moitié le déficit de la balance commerciale sur les principales cultures céréalières (riz, mil et maïs) dans une perspective d'autosuffisance alimentaire sur le long terme. Ainsi, grâce à la mise en œuvre efficace du volet agricole du PSE,

le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS 1 : 2014-2017), la production de riz paddy a enregistré une croissance record, passant de 559 021 tonnes en 2014 à 1 132 795 tonnes en 2018, soit une hausse de 103 %, même si l'objectif d'autosuffisance en riz fixé à 1 600 000 tonnes en 2017 n'a pas encore été atteint.

La production de mil est, pour sa part, passée de 408 993 tonnes à 827 601 tonnes, soit une hausse de 102% tandis que la production de maïs est passée de 178 732 tonnes à 476 621 tonnes, soit une hausse de 166%.

Avec ces performances, l'espoir et l'optimisme sont permis quant



à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire pour peu que la tendance se poursuive.

Les revenus des ménages agricoles en hausse

Le projet phare « Développement de trois corridors céréaliers » a eu un impact positif sur le revenu des ménages agricoles, particulièrement ceux des zones d'intervention de la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) au nord du Sénégal et le Bassin de l'Anambé au sud comme le montrent les résultats de l'évaluation réalisée en 2018.

Les résultats montrent que le projet phare « corridors céréaliers » a induit une amélioration significative du revenu annuel moyen pour les ménages situés dans la zone de la vallée.

Parmi les facteurs explicatifs, on peut noter :

- La production de riz irriguée est transformée dans des rizeries modernes pour accroître la qualité du produit concurrencé par le riz importé, ce qui permet d'avoir des niveaux de prix de vente élevé ;
- La faiblesse des revenus par ménage pour les producteurs de culture pluviale qui consomment 62% de leur production, selon les résultats de la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA en 2017) ;
- L'existence de grands périmètres privés parmi les ménages producteurs des zones VFS et Anambé qui réalisent des revenus très élevés par rapport aux autres ménages pratiquant la culture irriguée.



Le panier de la ménagère : le riz local, meilleur et moins cher que le riz importé

Les résultats de la mise en œuvre du projet « corridors céréaliers » sont ressentis chez les consommateurs. En effet, plus de 63% de la production céréalière (mil, maïs, riz et sorgho) est destinée à la consommation des Sénégalais.

L'amélioration de la production des céréales favorise une stabilisation des prix. Les résultats d'une étude réalisée par l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) en juillet 2017, portant sur la « consommation des céréales de base au Sénégal », révèlent que la consommation des céréales de base (riz, mil, maïs, sorgho) per capita se situe à 119,3 kg. Elle se répartit respectivement comme suit : 78,1 kg (riz), 30,2 kg (mil), 9,2 kg (maïs), 1,8 kg (sorgho). Sur la base des relevés de prix pour le calcul de l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), il est ressorti que les consommateurs ont acquis les céréales locales en 2017 à des prix moyens annuels de 253 F CFA/kg pour le mil et de 292 F CFA/kg pour le riz brisé ordinaire. Comparés aux prix de l'année 2013, on note : +3,5% (riz) et -5,2% (mil).

Cette hausse du prix du riz local traduisant une amélioration de la qualité, combinée à la forte augmentation de la production entre 2013 et 2017, a engendré une hausse accrue de la demande de ce produit au niveau national.



REDRESSEMENT STRATÉGIQUE DU SECTEUR ÉNERGETIQUE

PLAN DE RELANCE INTÉGRÉ DE L'ÉLECTRICITÉ



Un plan de relance intégré réussi

L'approvisionnement en énergie s'est nettement amélioré avec un doublement de la production durant les 5 années de mise en œuvre du PSE. La durée cumulée des heures de coupure a baissé de façon considérable, passant de 950 heures en 2011 à 24 heures de coupure en 2018.

En 2012, le secteur de l'énergie était caractérisé par un mix énergétique à 90% thermique, une capacité insuffisante par rapport à la demande totale

et un faible taux de disponibilité de l'électricité. Le PSE s'est alors donné pour ambition d'arriver à un redressement du secteur et de fournir une électricité en quantité suffisante, fiable et à bas coût.

En dehors des projets hydroélectriques développés dans le cadre des organisations sous régionales, l'ensemble des projets énergétiques sont développés sous forme de production indépendante d'énergie (IPP).





Entre 2015 et 2018, 3 centrales ont été livrées : la centrale dual fioul de 105 MW de Tobène Power, située à Taïba Ndiaye ; la centrale dual fioul de 85 MW de GTI/ Contour Global, située au Cap des Biches et la centrale à charbon de 125 MW de la Compagnie d'Électricité du Sénégal située à Bargny. Les énergies renouvelables ne sont pas restées en marge. Les travaux de la centrale éolienne de 158,7 MW de LEKELA à Taïba Ndiaye ont été lancés et sept (7) centrales solaires ont été livrées.

Service universel de l'énergie

L'ambition du PSE à travers le projet phare Service Universel de l'Énergie est de permettre un accès à l'électricité à l'ensemble de la population rurale à l'horizon 2024.

Et la lumière fut dans les campagnes...

En 2012, le Sénégal comptait 1648 villages électrifiés soit un taux d'électrification de 24%.





Ce taux est passé à 42,5% soit 4844 villages électrifiés grâce au projet phare « **Service universel de l'énergie** » et les nombreux programmes mis en œuvre pour atteindre l'objectif ciblé.

L'impact direct de cette performance est une hausse de la structure des ventes d'électricité par zone. En effet, la répartition de la consommation entre la zone urbaine (85%) et celle rurale (15%) a évolué par rapport aux trois dernières années pour la première fois suite au programme d'électrification rurale. Les ventes en milieu rural ont progressé de 18,6% alors que celles en milieu urbain ont augmenté de 7,5% pour une consommation nationale en électricité qui a augmenté de plus de 30% entre 2013 et 2018.

L'électricité en quantité, en qualité et à moindre coût

Le sous-secteur de l'énergie figure au cœur de l'émergence et son accès est une question essentielle dans la création de richesse et la lutte contre la pauvreté.

Durant la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP1), le Sénégal a affirmé de plus en plus sa volonté de généraliser l'accès à l'électricité. Le pays qui pourtant, il y a moins de 5 ans, faisait face à un déficit énergétique

rythmé par des délestages quotidiens, est entré dans une nouvelle ère, comme le confirment les statistiques du secteur, notamment sur la production, le taux d'électrification rurale et la qualité du service.

S'agissant de la production en 2017, l'offre de production a été marquée par l'accroissement de la puissance installée avec la mise en service des centrales solaires photovoltaïques qui aujourd'hui représentent près de 15% du mix énergétique.

Cette hausse de la puissance installée s'est accompagnée d'une diminution du coût de production de l'électricité qui a reculé de 42,5%, atteignant 54,9 F/kWh en 2017 contre 95,5 F/kWh en 2013, malgré le renchérissement des coûts des produits pétroliers.

Cette diminution du coût de production a induit une baisse du prix de l'électricité qui a renchérit le pouvoir d'achat des ménages de 13,2% pour ceux de la première tranche de consommation et de 11,2% pour ceux de la deuxième tranche. En effet, les consommateurs de la première tranche ont enregistré une baisse de 868 FCFA de leur facture par bimestre alors que ceux de la 2ème tranche ont gagné 3 465 FCFA.



HUB LOGISTIQUE ET INDUSTRIEL **RÉGIONAL**



L'avènement des Zones Economiques Spéciales pour attirer les investissements privés

L'apport de l'activité industrielle au PIB stagnait autour de 22-23% depuis plus de 10 ans avec un faible taux de valorisation des ressources naturelles.

Pour inverser la tendance, le PSE a misé d'une part, sur le développement accéléré de plateformes industrielles intégrées destinées à accueillir les industries internationales en quête de relocalisation en Afrique, et d'autre part sur la réalisation de deux parcs industriels visant à faire faire à notre pays un bond en avant en matière d'industrialisation.

Sur la période 2014-2018, la principale réalisation industrielle, est la construction et la mise en service, le 06 février 2018, du Parc In-



dustriel International à Diamniadio (PIID). C'est la première des trois plateformes industrielles intégrées prévues par le PSE.

S'étendant sur 13 hectares pour un coût global de 25 milliards F CFA, le PIID est entièrement financé sur des fonds publics. Le Parc Industriel regroupe 7 industries et 5 entreprises de services qui, au total, emploient un peu plus de 1.000 personnes. Les investissements effectués au sein du PIID par ces 12 entreprises privées sont évalués à 14 milliards F CFA.

Le secteur de l'industrie trouve une nouvelle vigueur

Doté du statut de Zone Economique Spéciale (ZES), Le PIID offre aux entreprises industrielles privées, des incitations fiscales et non fiscales assorties de services de qualité à travers un guichet unique.

Dans le cadre de la phase 2 du PSE, trois autres ZES industrielles verront le jour. Il s'agit du Parc industriel de Sandiara, de l'extension du PIID sur 40 ha et de la ZES de Diass.

MINES ET FERTILISANTS

Le Sénégal exploite ses ressources naturelles

Le Sénégal décline, dans le Plan Sénégal Emergent, une stratégie visant l'émergence d'industries structurées autour des ressources naturelles qui favorise la transparence et un meilleur partage des richesses, en positionnant le secteur privé comme l'un des acteurs clés de la politique minière. Pour ce faire, le Sénégal mise sur des contrats miniers qui préservent ses intérêts tout en construisant un secteur minier compétitif. L'adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est un pas important dans cette direction.

Toute l'ambition s'inscrit dans une perspective de faire de l'industrie minière un facteur de viabilité des territoires, de bien-être des populations et de création d'emplois. Pour atteindre tous ces objectifs, il s'agit en premier lieu d'accroître la production de minerais notamment d'or, de minéraux lourds et de phosphates.



Accélération de la production du zircon et de l'or

Le PSE a pour objectif, en ce qui concerne l'exploitation du zircon, de positionner le pays dans le Top 4 des producteurs mondiaux de Zircon.

La société Grande Côte Operations (GCO) a démarré l'exploitation de la mine de Diogo en avril 2014 et est passée d'une production de 9 043 tonnes de zircon en 2014 à 41 836 tonnes en 2015. En 2018, GCO a effectivement produit 93 569 tonnes de zircon. Ce qui dépasse largement les prévisions de 90 000 tonnes fixées pour 2023, soit 5 ans avant l'horizon prévu. En outre, la production des autres minerais lourds (Ilménite, Rutile, Leucoxène) a atteint 516 543 tonnes.



Pour ce qui est de l'exploitation de l'or, la production est passée de 214 310 onces d'or (6,67 tonnes) d'or en 2012 à 404 181 onces (12,57 tonnes) en 2018, ce qui équivaut à une augmentation de 89% grâce au démarrage de la production de la mine de Mako par Petowal Mining Company (PMC), filiale de Toro Gold, en janvier 2018 qui a produit pour sa première année d'exploitation 156 926 onces (4,88 tonnes).

Dans le même sillage, la société Sabodala Gold Operations S.A (SGO), a enregistré une production record de 245 230 onces en 2018, ce qui équivaut à 7,63 tonnes d'or.

Pour le gisement de Makabingui, la société Makabingui Gold Operations a démarré les travaux de construction de sa mine dont les réserves sont estimées à 1 million d'onces (31,1 tonnes).

Le gouvernement entend consolider ces acquis en encadrant et en accompagnant davantage le développement du secteur minier. L'objectif est de faire du Sénégal un centre de référence ou un hub minier régional en développant, en plus de la formation, les services et la logistique autour des activités minières.

Développement des phosphates et des fertilisants :

Pour les phosphates, le rachat des ICS et l'entrée en production de la Société Minière de la Vallée (SOMIVA) ont permis de passer d'une production de 1 100 000 tonnes de phosphates en 2012 à 2 558 526 tonnes en 2018

En 2019, les prévisions sont tout aussi optimistes. Les productions attendues à plein régime sont respectivement de 2 millions de tonnes pour les ICS et 1,2 millions de tonnes pour la SOMIVA.

Les travaux d'extension de l'usine de phosphate de BMCC se poursuivront en 2019 pour porter à terme la production annuelle à 1,5 millions de tonnes.

Le démarrage de nouvelles mines est en bonne voie. En effet, la société Baobab Mining and Chemicals Corporations S.a. (BmCC) a ob-

tenu en septembre 2018 son permis d'exploitation minière l'autorisant à transformer sa petite mine en une grande mine. L'Etat devrait également accorder un permis d'exploitation aux sociétés afrig et g-PHOS, qui ont mis en évidence l'existence de gisements de phosphates respectivement à Kébémér et Baiti, afin d'atteindre l'objectif fixé par le PSE d'au moins 5 millions de tonnes d'ici à 2023. Au-delà des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie, les performances des mines et fertilisants ont permis de générer des revenus substantiels pour l'Etat qui ont servi à financer une bonne partie des infrastructures structurantes réalisées qui, à leur tour, contribuent à une croissance plus inclusive et au rééquilibrage de la balance commerciale.





HUB LOGISTIQUE **INTÉGRÉ**



Le port de Dakar devient plus compétitif

Le trafic de marchandises se chiffrait à 12,2 millions de tonnes en 2013. Les ports secondaires, quant à eux, ont connu des volumes de trafic de 90 504 passagers et 63 362 tonnes de marchandises pour le port de Ziguinchor, et de 69 199 tonnes de marchandises débarquées pour le port de Kaolack.

Avec la mise en œuvre du projet « Hub logistique intégré », l'ambition est de positionner le Sénégal comme le point d'entrée privilégié

pour le transit vers la sous-région, d'accompagner l'essor de l'industrie, d'assurer la fluidité des circuits logistiques internes et de favoriser le désenclavement territorial.

Les investissements de 125 milliards FCFA qui ont accompagné la forte croissance du PAD entre 2008 et 2017, ont permis de faire passer le tirant d'eau maximum à 13 m contre 11.

De 12,2 millions de tonnes en 2013, le trafic marchandises est passé à 18 millions de tonnes en 2017. Notons que les autorités ont accru



l'implication du secteur privé dans la gestion du PAD en octroyant trois concessions de terminaux supplémentaires. Pour faire face aux contraintes ci-dessus citées qui entravent le développement du PAD, deux projets structurants ont été lancés en 2017 : le Port Minéralier et Vraquier de Bargny (PMVB) et le Port multifonctions de Ndayane.

290 milliards de FCFA, c'est le coût estimatif du PMVB dont les travaux ont été lancés en juin 2017. Sa mise en service est prévue pour 2021. Comme le PMVB, le port multifonctions de Ndayane a été lancé en 2017. Prévu pour accueillir des navires jusqu'à 18 mètres de tirant d'eau, il sera construit sur 5 ans et en 5 phases après la phase préparatoire qui est toujours en cours.

Le TER, renaissance du chemin de fer au Sénégal

De 2,3 millions de voyageurs en 2012, le trafic du petit train de banlieue est passé à 2,4 millions en 2013. Sur le plan régional, le trafic de marchandises sur le corridor Dakar-Bamako était sur une tendance baissière entre 2007 et 2013. L'objectif du PSE est de contribuer au développement global des réseaux ferroviaires afin de faciliter l'évacuation de minerais et la circulation des biens et des personnes à moindre coût dans tout le pays. Ainsi, à la fin de 2018, 664 milliards ont été injectés pour moderniser le ferroviaire, dont l'essentiel est affecté au projet du Train express régional (TER). Seuls 8 milliards de francs CFA ont été destinés à la réhabilitation du corridor Dakar Bamako.

Le projet TER prévoit la construction d'un chemin de fer à écartement standard entre Dakar et l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass (AIBD), en double voie sur 57 km, l'édification de 14 gares et la mise en service d'un train rapide avec une vitesse de pointe de 160 km/h, en mode dual (électrique et fioul) et capable de transporter 115 000 voyageurs par jour. La première rame du matériel est arrivée à Dakar en novembre 2018 et les travaux de la pre-



mière phase d'un coût de 656 milliards de FCFA entre Dakar et Diamniadio ont été réceptionnés le 14 janvier 2019.

Les routes et autoroutes du développement

Le pourcentage des routes en bon et moyen état est passé de 66% en 2013 à 80% en 2017 (routes revêtues) et de 37% à 54% (routes en terre) sur la même période, grâce notamment aux programmes Promovilles et d'entretien routier (PERA). Le développement des grands projets routiers et autoroutiers a permis de porter le linéaire du réseau routier classé de 15 000 km en 2013 à 16 762 km en 2018 et celui du réseau autoroutier de 35 km en 2013 à 226,5 km en fin 2018. Par ailleurs, beaucoup de territoires ont été désenclavés avec la construction de 4 000 km de pistes rurales grâce aux divers programmes comme le PUDC, le PCC/PNDL, la SAED, etc., sans compter de nombreux ponts construits dans le cadre du programme Zéro-bac.



Le programme de modernisation des transports urbains s'est étendu aux régions, avec comme résultat le renouvellement de 500 minibus sur la période.

En outre, la société Dakar Dem Dikk a acquis 385 bus en 2016 dont une trentaine destinée au transport urbain.

En 2017, le projet de Bus Rapid Transit a été lancé. Dans la période 2014-2018, l'Etat a investi sur les infrastructures routières 964 milliards de FCFA grâce au concours financier croissant des bailleurs de fonds. On peut citer quelques projets phares dans ce cadre :

- (i) le Pont de l'Emergence situé sur la route des Niayes et destiné à améliorer la mobilité urbaine d'un coût global de 7,4 milliards de FCFA. lancé en avril 2015 et mis en circulation en juillet 2016 ;
- (ii) l'autoroute AIBD-Mbour/Thiès scindée en 3 tronçons pour un coût global de 235 milliards FCFA, inaugurée le 22 janvier 2018 ;
- (iii) l'autoroute Thiès-Touba d'un coût de 416 milliards de FCFA, longue de 115 km, et inaugurée le 20 décembre 2018.

Les projets d'envergure qui renforcent le pôle urbain

Pour impulser le développement du Pôle urbain de Diamniadio, une série de projets d'envergure a été lancée en mai 2016. Il s'agit de l'hôtel d'affaires 5 étoiles érigé à proximité du Centre International de Conférence Abdou Diouf (CICAD), pour un coût de 20,2 milliards de francs CFA ; le parc des expositions édifié sur une superficie de 20 000 m², dédié aux activités de promotion culturelle et commerciale, pour un coût de 15,2 milliards de francs CFA ; le complexe sportif multifonctionnel « Dakar Arena », de 15 000 places, d'un montant de financement de 61,2 milliards de francs CFA ; le marché d'intérêt national, prévu pour être le plus grand marché couvert d'Afrique de l'Ouest, sur une superficie de 24 ha, d'un montant de financement de 54,7 milliards de francs CFA ; la gare des gros porteurs, sur une superficie de 9 ha avec une capacité d'accueil de 187 camions en sta-

tionnement, à proximité de la gare ferroviaire de Diamniadio. La Société de Gestion des Infrastructures Publiques dans les PUD et du Lac Rose (SOGIP SA) a été mandatée pour assurer la mobilisation du financement, le pilotage de la mise en œuvre ainsi que la gestion et la maintenance de ces différentes infrastructures.

L'ambition était de réaliser ces différents projets au plus tard fin 2018. De mai 2016 à fin décembre 2018, l'hôtel cinq étoiles a été livré et mis en exploitation sous la franchise Radisson, le complexe sportif multifonctionnel « Dakar ARENA » et le Centre international des Expositions de Diamniadio ont été respectivement livrés le 08 Août et le 24 novembre 2018. Le 24 janvier 2019, le Président de la République a procédé à l'inauguration du marché d'intérêt national et de la première phase de la Gare des Gros porteurs.



HABITAT SOCIAL ET ECOSYSTEME DE **CONSTRUCTION**



La réponse à la demande croissante en logement

Avant le début de la mise en œuvre du PSE, le nombre d'unités d'habitation construites par an était de l'ordre de 5 000, dont 80 % réalisées par des particuliers et autres promoteurs individuels.

La demande, largement supérieure à l'offre, varie entre 10 000 et 15 000 unités d'habitation par an.

Avec le «Programme d'Accélération de l'Offre en Habitat social », le PSE a pour ambition de permettre à tous les citoyens d'accéder à un logement décent tout en promouvant une industrie locale du

bâtiment. Cela passe par des mesures qui contribuent à la solvabilité des ménages, à l'accroissement de l'offre des promoteurs et à l'augmentation massive de l'offre en foncier.

Pour jeter les bases de la réalisation de cet objectif, le gouvernement a adopté la Loi d'Orientation n° 2016- 31 du 08 novembre 2016 définissant les modalités de la participation de l'Etat au financement des programmes d'habitat social. L'Arrêté interministériel n° 16.072 instituant un régime fiscal et douanier incitatif pour les promoteurs immobiliers agréés par l'Etat a été signé.



Par ailleurs, le Fonds de Garanties du Logement (FOGALOG) a été lancé, ainsi que le TELEDAC qui vise à simplifier les procédures administratives de demande de permis de construire.

Au niveau de l'aménagement du territoire, en 2017, 8 Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU), 15 Plans d'Urbanisme de Détail (PUD), et 1 Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, celui de Diass, ont été réalisés. Le Pôle Urbain de Diamniadio (PUD) a été créé et est en cours de développement sur près de 700 ha dans sa première phase, avec la participation des Promoteurs - Développeurs privés tels que GETRAN, SENEGINDIA et TEYLUM.

Un second pôle, celui de daga-Kholpa a été créé juridiquement en 2017 sur 2 870 ha, avec l'approbation de son Plan d'urbanisme de détail, qui plus est l'aménagement du Pud, en termes de voiries et réseaux divers (vrd) est aujourd'hui à un taux d'avancement global de 31%.

Au total, sur le plan opérationnel, 28 898 unités d'habitation ont été construites, entre 2014 et 2018, se répartissant en 9 897 logements sociaux et 19 001 parcelles viabilisées.

Les perspectives du secteur laissent croire que la vitesse de croissance de 15 000 habitations par an est à portée de main.

En effet, 5846 unités d'habitations (parcelles viabilisées et logements) devraient être livrées en 2019 par les promoteurs publics et privés. De son côté, la SICAP-SA ambitionne de livrer 720 unités d'habitation dont 500 parcelles viabilisées, alors que la SN HLM devrait livrer 3 100 unités d'habitation dans la région de Dakar et un total de 126 logements dans les autres régions. Enfin, 1 500 parcelles viabilisées construites par la Fondation Droit à la Ville, 176 logements par ADDOHA au niveau de la Cité de l'Émergence et 224 logements construits par GETRAN au niveau du PUD devraient être réceptionnés.



HUB MULTISERVICES **ET** TOURISME



Faire redécouvrir la destination Sénégal

Principales sources d'entrée de devises avec 44% des exportations de services, la croissance du tourisme sénégalais (900 000 touristes en 2010) était très en deçà de celle de ses concurrents : Maroc (8 millions) ou Afrique du Sud (9,9 millions) la même année.

Si le tourisme balnéaire était le segment le plus développé, suivi du tourisme d'affaires, en plein essor, l'éco-tourisme et le tourisme culturel restaient un potentiel à développer.

Le PSE vise la création de « 3 à 6 zones touristiques intégrées » afin de placer le Sénégal dans le top 5 des destinations de l'Afrique avec 3 millions de touristes par an. Il s'agit de faire du tourisme un moteur de croissance et pourvoyeur d'emplois à l'horizon 2023.

Les différentes actions entreprises dans le secteur ont permis d'attirer 1,5 millions de touristes en 2018.

Sur la Zone Touristique Intégrée de Pointe Sarène, les travaux des aménagements de base sont réalisés à hauteur de 56%.

L'évaluation des offres techniques et financières pour la sélection d'un consultant en vue de l'aménagement et le développement de Kafountine-Abènè, la réhabilitation de l'éclairage public sur Cap Skirring par la Sapco-Sénégal et la sécurisation du foncier pour le site du Delta du Saloum sont en cours. Le projet de « réaménagement de Saly Portudal » a démarré avec les travaux de rechargement des plages et le démarrage de l'étude de faisabilité du programme de reconversion de Saly ville verte.





Le micro-tourisme, charme des coins et recoins des terroirs

Le Sénégal ambitionne de développer le contenu culturel de son offre touristique, dans l'optique d'en faire « un véritable vecteur de développement social et territorial ».

Pour y arriver, le PSE table sur une stratégie sectorielle axée sur la création d'incubateurs de micro-tourisme, la formation de micro-entrepreneurs touristiques, la mise en place d'un fonds d'impulsion du secteur, la création des zones dédiées dans les 10 grandes zones touristiques et enfin l'amélioration de la communication autour de l'offre.

L'étude de mise en œuvre des quatre premiers incubateurs a été réalisée en novembre 2015, suivie du démarrage de l'incubateur de Mbour en mai 2018 et de la réfection des locaux de l'incubateur de micro-tourisme de Ziguinchor.

Ce dernier va être installé courant 2019 et sera suivi des incubateurs de Saint-Louis et de Tambacounda.



Prêt à décoller, le secteur aérien prend son envol

Le projet Phare du PSE « Hub aérien régional » a pour ambition de faire de Dakar un hub aérien régional à travers notamment des infrastructures de qualité, un cadre légal et réglementaire adapté. L'objectif assigné au projet dans un horizon de dix ans est de faire passer le nombre annuel de voyageurs empruntant l'aéroport de 2 à 5 millions.

Les efforts consentis par l'État pour la réalisation de cet objectif ont permis au secteur d'enregistrer des avancées majeures.

D'abord, l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD) a été mise en service en décembre 2017.

Ensuite, la Compagnie Air Sénégal S.A, créée en 2016 a démarré les premiers vols domestiques en mai 2018 et la flotte de la compagnie a été progressivement renforcée avec deux ATR72-600 reçus décembre 2017, puis un deuxième A319 réceptionné en novembre 2018.

Enfin, un contrat commercial a été signé pour la réhabilitation de cinq (5) aérodromes régionaux à savoir : Saint-Louis, Matam/Ourossogui, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou.

Il importe de relever que cette politique porte ses fruits dans la mesure où le nombre de passagers du trafic aérien au Sénégal est passé de 1,7 millions en 2012 à 2,1 millions en 2018.



Dakar Campus Régional : des universités de classe mondiale

De cinq universités en 2012 avec 91 500 étudiants dont 70 252 régulièrement inscrits à l'UCAD, l'enseignement supérieur public sénégalais, jadis une référence en Afrique, voyait son rayonnement décliner progressivement à l'échelle du continent.

Le projet phare « Dakar Campus Régional de Référence » (DCR) vise à faire du Sénégal le centre d'enseignement supérieur de référence de la sous-région. Il s'agit à cette fin de faire des partenariats avec de grandes institutions universitaires internationales et des acteurs de référence, et de mettre en place un campus intégré rassemblant dans une même zone les écoles de renommée régionale et les services nécessaires aux étudiants (résidences universitaires, activités de vie) et une Cité du Savoir pour renforcer le soutien à l'innovation.

C'est le point de départ des initiatives telles que la construction de nouvelles universités comme l'Université Amadou Mahtar Mbow (UAM) de Diamniadio, l'Université du Sine Saloum El hadji Ibrahima Niassé (USSEIN), la cité du Savoir et des « Espaces numériques Ouverts (ENO) ».

A l'issue de la première phase de mise en œuvre du PSE, la carte universitaire s'est densifiée avec le nombre d'universités qui est passé de 5 en 2012 à 8 en 2018. De même, 6 Instituts d'Enseignement Supérieur (ISEP) sont en cours de construction.



Dans le cadre de la phase 2 du PSE, il est prévu de maintenir cette dynamique et de porter ainsi le nombre d'universités à 14.

De même, il y aura 14 ISEP et 50 ENO fonctionnels dans le pays.

La Cité du Savoir contribue également à l'atteinte de objectifs du projet DCR. Située à Diamniadio sur un site de 14 hectares, l'infrastructure est en cours de réalisation et est destinée à regrouper des services de supports pour une meilleure synergie entre l'enseignement supérieur, la recherche et le monde de l'entreprise.

La Cité du Savoir comprendra, entre autres, un super calculateur, une Médiathèque, un Centre de Mutualisation et de Partage, la Maison de la Science, et l'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP).

Dakar Medical City, à la pointe de l'offre de soins

Le Projet Phare « Dakar Médical City » (DMC) vise à faire de Dakar un centre de soins de référence grâce au relèvement du plateau technique médical aux standards internationaux, à la promotion d'une offre médicale intégrée et compétitive, et à la mise en place de cliniques privées, spécialisées et de qualité, capables de prendre en charge une demande annuelle de dix mille (10 000) patients venant de divers pays de la sous-région.

Entre 2014 et 2018, 3 projets entrant dans le cadre du projet phare DMC ont été réalisés et mis en service. Il s'agit du Centre de Cardio-pédiatrie (CUOMO), l'unité de production de solutés médicaux (PARENTERUS) et l'Institut de Recherche en Santé de Surveillance Epidémiologique et de Formation (IRESSEF).

Cinq projets relatifs au projet phare DMC sont encore en cours de construction à savoir : l'Hôpital International de Dakar (HID), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Diamniadio, le Centre National d'Oncologie (CNO), les hôpitaux régionaux (Sédhiou, Kafrine, Kédougou et Touba), et l'unité de production de vaccins contre la fièvre jaune.

Les efforts consacrés au projet phare commencent à porter leurs fruits car l'actif en infrastructures hospitalières de notre pays est passé de 34 hôpitaux en 2012 à 41 hôpitaux en 2019.





DAKAR ARÉNA : JOJ 2022

Dakar Aréna est un complexe sportif multifonctionnel, d'architecture avant-gardiste, spacieux et lumineux, conçu pour recevoir plus de 15 000 spectateurs dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

Modulable et polyvalent, Dakar Aréna, offre toutes les garanties pour accueillir des événements d'envergure qu'ils soient sportifs ou culturels. Répondant aux normes internationales, il bénéficie d'équipements de dernière génération adaptés aux activités ci-

blées. Dédié au spectacle, Dakar Aréna est aussi un espace de vie offrant à ses visiteurs toutes les commodités pour une sortie entre amis comme en famille.

Dakar Aréna, est le stade emblématique d'un Sénégal ambitieux, un stade qui devra contribuer au rayonnement du pays à travers les valeurs sportives et culturelles. Le monde entier aura les yeux rivés sur ce bijou architectural à l'occasion des Jeux Olympiques de la jeunesse en 2022, événement qui contribuera de façon significative à la rentabilisation de cet investissement.





L'ARÈNE NATIONALE

Au Sénégal, les amateurs de la lutte se comptent par milliers. La lutte étant le sport identitaire du pays, le Président de la République a souhaité mettre à la disposition des amateurs et des professionnels, une infrastructure appropriée et digne de ce nom. Située à Pikine, dans la banlieue de Dakar, l'Arène Nationale est une infrastructure sportive d'une capacité de 20 000 places, prévue pour accueillir des combats de lutte sénégalaise.



LES PROGRAMMES SOCIAUX

PROMESSE ET REALITE D'UNE VIE MEILLEURE



Les Bourses de Sécurité Familiale PNBSF, la bourse qui redonne l'espoir aux familles démunies

Le Sénégal a initié dès 2014 le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF), en procédant à l'actualisation de la Stratégie Nationale de Protection sociale (SNPS).

L'objectif a été de mettre à la disposition des ménages vulnérables des bourses de 25 000 FCFA par trimestre pour les aider à sortir des conditions d'extrême pauvreté à travers l'accès à des ressources qui permettent d'améliorer l'alimentation, de maintenir les enfants à l'école, et éventuellement d'amorcer une activité de micro-entreprenariat rural.

La bourse a également permis d'assurer, au niveau des ménages concernés, la tenue régulière du carnet de vaccination des enfants âgés de 0 à 5 ans, l'enregistrement à l'état civil des membres du ménage et le renforcement des capacités productives des bénéficiaires.

Démarré en 2014 avec 98 881 ménages, le programme a permis de couvrir 316 941 ménages en 2017.

Cet accroissement du nombre de bénéficiaires s'explique notamment par le travail entre le PNBSF et la Carte d'égalité des chances (CEC) qui a permis une meilleure identification des ménages vivant dans des conditions de pauvreté extrême.



Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire PUDC, le monde rural rattaché au train de l'émergence

L'intention du gouvernement à travers la mise en place de ce programme est d'améliorer de manière significative les conditions de vie des populations en milieu rural. Ceci par la lutte renforcée contre les inégalités territoriales à travers l'accès durable aux infrastructures et services socio-économiques de base tels que l'eau potable, l'électricité, ainsi que le désenclavement.

La mise en œuvre du PUDC a permis aux populations des zones défavorisées d'avoir accès à l'eau potable dans 1 018 villages de plus de 318 438 d'habitants, la construction de 618 km de pistes et le désenclavement de 812 localités, le déploiement de 3 786 équipements de productions agricole et animale déployés au niveau de 1 942 villages, et ainsi que le raccordement à l'électricité à de plus de 20 800 ménages, soit 87 892 personnes ayant à ce jour accès à l'électricité.

La Couverture Maladie Universelle (CMU), la santé pour tous

Ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe 2 du PSE qui vise le renforcement du capital humain. La CMU a permis de faire bénéficier aux personnes à faible revenu d'une assurance maladie leur permettant d'accéder aux soins de santé. Le taux de couverture risque maladie couvert par le programme de la couverture maladie universelle (CMU) est passé de 21% en 2012 à 49% en 2017.





DER : la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes

Donner corps aux initiatives des Sénégalais

a DER a été mise en place dans le souci de faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux financements afin de développer leurs activités.. Ce dispositif a permis de coordonner et de rationaliser l'offre d'accompagnement financier et non financier de ces cibles, tout en accroissant l'impact.

L'objectif de base était de financer plus de 50.000 entrepreneurs par an et de créer 100.000 emplois directs et 200.000 emplois indirects par an. A l'arrivée, près de 300 000 demandes de financement ont été reçues, représentant 361 milliards de Fcfa ; 4 conventions de partenariats ont été signées avec la BNDE, CNCAS, CMS et PAMECAS pour créer un réseau national de près de 370 points de distribution ; 17 milliards de Fcfa ont déjà été positionnés sur les comptes bancaires de 15 000 bénéficiaires, ouverts par la DER au sein de la BNDE et de la CNCAS.



Aussi, la DER a-t-elle permis la mise en place d'un dispositif décentralisé impliquant l'ensemble des autorités territoriales à travers la mise en place de 45 guichets afin d'assurer l'équité territoriale et la création de près de 50 start-up financées pour un montant d'un milliard de FCFA.

Le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)

Des frontières plus sûres

Longtemps oubliés dans la conception des politiques publiques, les villages frontaliers ont aujourd'hui leur programme. Le gouvernement sénégalais a décidé de renforcer leur intégration dans l'écosystème d'infrastructures et de services nationaux, tout en améliorant la sécurité au niveau des frontières conformément à l'axe 3 du PSE.



LES RÉFORMES PHARES

PUISSANTS LEVIERS DE LA PERFORMANCE



Le succès des projets du Plan Sénégal Emergent a été possible grâce à des réformes phares.

L'accès au foncier ayant été identifié comme une entrave à l'environnement des affaires, la réforme « mise à disposition accélérée du foncier » a grandement contribué à la réalisation des projets d'habitats, d'agriculture, d'infrastructures d'envergure (rail, route, autoroute, énergie, etc.) et à l'implantation des Zones Économiques Spéciales (ZES).

En effet, avec cette réforme, en 2018 plus de 16 865 ha ont été sécurisés pour l'habitat et 64 556 ha pour l'agriculture pour des objectifs initiaux respectifs de 10 000 hectares et 70 000 hectares. Des emprises foncières devant recevoir certains projets phares du PSE dans les secteurs des infrastructures, de la santé et de l'énergie ont été libérées.



La Réforme phare «*Optimisation des entreprises et des participations de l'Etat*» a elle permis, aujourd'hui, une amélioration des performances des entreprises du secteur parapublic, avec notamment le renforcement des capacités des administrateurs à travers l'élaboration du guide de l'Administrateur et sa diffusion auprès de tous les représentants de l'Etat au sein des instances de gouvernance des entreprises du secteur parapublic, mais aussi la formation de plus de 230 administrateurs depuis 2014.

La fonction publique sénégalaise dans l'air du temps

Le Forum national de l'administration organisé les 9 et 10 avril 2016 par le Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du Service public (MFPRES) a été une véritable plateforme de concertation qui a réuni plus de six-cent (600) hauts cadres de la fonction publique et a permis aux participants d'identifier cinquante (50) procédures prioritaires (PAP) et huit (8) mesures présidentielles à mettre en œuvre avant fin 2018.

Par ailleurs, il est prévu, également, la mise en place de trois (3) Centres de Services Partagés (CSP), la mise en place d'une politique d'accueil et d'orientation dans au moins quatre (4) services publics et la tenue de huit (8) sessions de formation au profit des agents du service public.

En termes de réalisations, il a été élaboré le Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA) constituant la feuille de route consolidée et détaillée de la réforme sur la période 2017-2023.

A fin 2018, six (06) des huit (08) mesures étaient prêtes à l'adoption et une (1) mesure présidentielle était réalisée. S'agissant des cinquante (50) procédures du PAP, elles ont été dématérialisées en intégralité et vingt (20) sont déjà déployées.

Le patrimoine bâti de l'Etat s'est enrichi en 2018, de deux sphères ministérielles à Diamniadio pouvant accueillir 4 700 personnes et d'un building administratif réceptionné le 30 janvier 2019. Avec ces réalisations, l'Etat pourra économiser plus de 8 milliards de Fcfa sur sa facture annuelle de location de bureaux.

Le Sénégal gagne des points dans les classements internationaux

Le Sénégal est un pays de plus en plus attractif.

En effet, les résultats obtenus dans les divers classements internationaux d'attractivité sont fort encourageants.

Le Sénégal a gagné plus de 37 places dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale et a figuré à deux reprises dans le classement des meilleurs réformateurs au monde.

Le pays se classe à la dixième place du classement de la fondation Mo Ibrahim sur la bonne gouvernance en Afrique et a gagné 6 places sur l'Indice du Développement Humain (IDH).





L'alignement de l'offre de formation supérieure sur les besoins de l'économie : une stratégie particulière de réduction du chômage

La mise en œuvre du PSE a permis de revoir, de fond en comble, des offres de formation afin d'accroître l'employabilité des diplômés. Pour y arriver, l'Etat a dû introduire la réforme intitulée « Alignement de l'offre de formation supérieure sur les besoins de l'économie ». Ainsi, dans cette logique d'aligner l'offre de formation sur les besoins de l'économie, le nombre de curricula révisés est passé de 108 en 2016 à 342 en 2018, sur les 387 filières existantes au niveau des cinq universités publiques fonctionnelles et de l'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) de Thiès.

A ce jour, trois cent vingt-neuf (329) établissements utilisent le référentiel de l'Autorité Nationale de l'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ).

Aussi, à travers le programme pilote « Programme Sénégalais

pour l'Entreprenariat des Jeunes » (PSE-J) visant la promotion et le développement de l'entreprenariat dans l'enseignement supérieur, la couveuse mise en place par le programme a permis d'accompagner deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) entreprises qui ont généré mille neuf cent trente-six (1936) emplois.

La réforme phare « Développement accéléré des formations techniques et professionnelles » vient en appoint à celle relative à l'enseignement supérieur. En effet, à fin 2017, la formation professionnelle et technique a enregistré soixante-deux mille neuf cent vingt-sept (62 927) apprenants, répartis sur cent dix (110) filières de formation, en adéquation avec les besoins économiques du pays et enseignées dans les différentes structures de la Formation Professionnelle et Technique, et de l'Artisanat (FPTA)

Les 3 réformes qui apportent un bol d'air à l'économie

La bancarisation des bas revenus

La réforme phare « Bancarisation des bas revenus » a pour but de favoriser l'inclusion financière, avec l'amélioration de l'accès aux services financiers, en particulier la microfinance. A ce titre, plusieurs mesures ont été prises, notamment l'instruction n° 004-06-2014 relative aux services bancaires offerts à titre gracieux par les établissements de crédits, et l'instruction n° 008-05-2015 de la BCEAO régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique.

Il s'y ajoute des mesures d'assainissement du secteur de la microfinance.

Au chevet des TPE-PME

La réforme phare « Accès des TPE et PME au crédit et au financement » vise la mise en place d'un *Crédit Bureau*, d'un cadre contractuel et légal favorisant le recouvrement des créances.

La réforme a ainsi permis la mise en place d'un bureau d'informations sur le crédit, l'adoption de la loi n° 2017-24 du 28 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce et des chambres commerciales d'appel.

Toujours pour faciliter l'accès au crédit, il a été créé le Fonds Souverain des Investissements Stratégiques (FONSIS), la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) et le Fonds National de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP). A cela, s'ajoute la mise en place de la caisse des marchés publics, le renforcement du programme de labellisation des PME, qui a permis la mise en place du Programme « ENVOL », fruit du partenariat public-privé innovant entre l'ADEPME et une banque de la place. Ce programme est constitué d'une enveloppe financière de 170 mil-



liards sur 5 ans pour les PME sénégalaises inscrites au Programme de Labellisation.

Le dispositif d'appui à l'accès au crédit a été complété avec la mise en place de la Délégation générale à l'Entrepreneuriat des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) qui constitue une innovation majeure pour favoriser l'accès aux crédits des TPE et PME.



APPORT DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS), placé sous la tutelle du Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du PSE est chargé de suivre l'exécution des projets et réformes phares du PSE, d'évaluer périodiquement leur état d'avancement, d'apporter un appui technique aux structures d'exécution et de soumettre au Président de la République des propositions de décisions.

Un dispositif spécial de suivi et de coordination

La démarche de rupture impulsée par le PSE en vue d'une transformation structurelle de l'économie a nécessité, entre autres, la mise en place d'un dispositif spécial placé au niveau le plus élevé en termes d'ancrage institutionnel.

Ce dispositif, animé par le BOS, assure le suivi-évaluation et la coordination de la mise en œuvre des projets et réformes phares du PSE, identifiés comme des initiatives structurantes pour la dynamique d'émergence.

En tant qu'instrument de pilotage et de suivi au service exclusif du Président de la République, le BOS a contribué de façon significative à l'accélération de la célérité d'exécution des projets et réformes stratégiques du PSE à la base des premiers résultats positifs constatés au plan économique et social.

Un accélérateur de la dynamique de mise en œuvre du PSE

Le dispositif du BOS a en effet permis de réduire substantiellement le temps moyen d'exécution de projets structurants du PSE, à travers la levée des contraintes susceptibles de constituer des blocages.



Pour ce faire, un mécanisme d'évaluation quantitative a été mis en place avec des taux d'avancement chiffrés dont le mode de calcul a été défini, en étroite collaboration avec les Chefs de projet PSE, les points focaux issus des structures publiques chargées de la mise en œuvre des projets et réformes phares, ainsi que les acteurs privés concernés.

Ces indicateurs d'avancement chiffrés sont consolidés dans le tableau de bord des actions phares du PSE qui est transmis chaque semaine au Président de la République et à l'ensemble du Gouvernement et revu lors de chaque conseil des Ministres au moment de la communication du Ministre auprès du Président de la République chargé du suivi du PSE.

Ce tableau synthétisant les informations sur le niveau d'exécution de chaque projet ou réforme phare permet de tenir le Chef de l'État informé des problèmes critiques qui entravent l'exécution des actions phares, mais également des propositions de décisions stratégiques à prendre pour lever les blocages et maintenir une cadence d'exécution optimale.

Le Tableau de Bord hebdomadaire du BOS s'est avéré être un puissant instrument de pilotage stratégique permettant aux autorités de garder le cap et d'accélérer le processus de décisions stratégiques, garantissant ainsi au PSE un rythme d'exécution soutenu.

Un instrument efficace de résolution de problèmes

Par ailleurs, le BOS fournit une assistance technique aux ministères sectorielles et autres structures d'exécution dans la résolution de problèmes complexes, à cheval sur les domaines de compétences de plusieurs ministères sectoriels et se dressant comme de véritables obstacles à l'exécution diligente des projets et réformes phares.

D'une manière générale, le dispositif fait ressortir, sur la période d'exécution de la première phase du PSE, un taux global de résolution des problèmes de 70%. L'objectif du BOS est de porter ce taux à 90% sur la période 2019-2023 couvrant la phase 2 du PSE.

Une mission d'appui technique aux structures d'exécution

Le BOS assure pour le compte des ministères sectoriels et structures d'exécution, la conduite du processus de structuration et de maturation des projets et réformes, à travers l'organisation de LAB, inspiré de la méthodologie dite « Big Fast Results » importée de Malaisie.





Le LAB est une approche développée par la Malaisie dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de transformation économique et gouvernementale. Il consiste en la mise en place d'un cadre de travail intensif de haut niveau pendant cinq à six semaines consécutives, avec la participation de toutes les parties concernées : structures publiques, entreprises privées, institutions financières, universitaires et chercheurs.

L'objectif est de faire passer un projet de l'état de « concept » à un état de « maturation avancée », à travers notamment sa structuration technique, la détermination des volumes d'investissements privés et publics, mais également des emplois attendus, et la définition des mesures d'accompagnement requises en terme de réformes globales et/ou sectorielles, ainsi que du plan détaillé de mise en œuvre.

Le LAB, organisé du 26 juin au 27 juillet 2018 pour le projet d'Agropole en région Sud, a permis de mobiliser un important volume d'investissements privés à hauteur de 100 milliards contre 20 milliards pour l'État, soit un effet de levier de 1 pour 6, à savoir pour chaque franc investi par l'Etat, le secteur privé en investit 6 ; alors qu'avec une ap-

proche traditionnelle de structuration des projets de développement, l'Etat apporterait tout le financement, mettant ainsi ses projets en compétition, au plan du financement public, avec les autres postes de dépenses comme la santé, l'éducation, la sécurité, etc.

Une mission d'évaluation des retombées socio-économiques d'un projet sur les populations ciblées

Le BOS a également pour mission d'évaluer les impacts des projets et réformes phares du PSE aux fins d'en tirer les enseignements quant à la réalisation effective des ambitions socio-économiques escomptées.

C'est dans ce cadre qu'il a été mis en place un processus de mesure qualitative des effets et impacts des premiers projets phares, ou composantes de projets phares, déjà livrés. La démarche consiste soit à aller sur le terrain à la rencontre des populations ciblées par ces projets et recueillir leur perception des retombées et impacts socio-économiques, soit à mener des analyses et études sur la base de données statistiques ou de modèles économétriques.



DÉFIS **ET** PERSPECTIVES



La mise en œuvre de la première phase du Plan Sénégal Émergent (PSE) a permis d'amorcer une nouvelle dynamique de croissance et de réduction des inégalités économiques et sociales à travers des performances économiques sans précédent mais également des avancées sociales notables.

En effet, beaucoup de grandes réalisations ont été enregistrées dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'énergie, de l'habitat social, des infrastructures, de l'industrie à forte main d'œuvre, de la construction d'universités, d'aéroports, de structures de

santé, etc. S'y ajoutent plusieurs initiatives de haute portée sociale, pour garantir un développement plus équilibré, à travers l'accès aux soins avec la Couverture Maladie Universelle (CMU), la réduction de la pauvreté avec les bourses de sécurité familiale, l'amélioration des conditions socio-économiques des populations rurales dans les zones défavorisées par le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), l'accès aux financements pour les femmes et les jeunes grâce à la Direction de l'entreprenariat rapide (DER).

En sus, une batterie de réformes a été mise en œuvre pour permettre de financer l'économie, renforcer le capital humain, moderniser le service public et renforcer l'attractivité de l'environnement des affaires.

Plusieurs batailles sectorielles ont été gagnées et ont engrangé des résultats importants, au-delà des attentes. C'est le cas de l'agriculture avec la filière arachidière qui, avec une distribution optimale des semences (55 000 tonnes sur un objectif de 40 000 tonnes), a atteint des productions record passant de 692 572 tonnes en 2012 à 1 432 086 de tonnes en 2018. La production du riz local est passée de 469 648 tonnes en 2012 à 1 132 795 en 2018.

Le sous-secteur de l'élevage (la filière laitière), a déjà réalisé, entre autres, 88% de la capacité de production laitière prévue à l'horizon 2023.

Néanmoins, au-delà de ces chiffres et performances enregistrés durant les cinq premières années, des défis persistent et feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase du PSE. Il s'agit notamment de réduire la lourdeur des procédures administratives, d'améliorer la faible attraction d'investissements privés par les projets phares du PSE et la sous-efficience des investissements dans le secteur de l'éducation.

Ainsi, il s'agira, à travers la phase 2 du PSE, couvrant la période 2019-2023, de relever ces défis tout en amplifiant les investissements dans les secteurs prioritaires afin de consolider la dynamique de transformation de notre pays.

Dans cette optique, le Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023 (PAP 2019-2023) comprend 700 projets dont 20 devront être réalisés en partenariat avec des investisseurs privés. Le financement global du PAP s'élève à 14 098 milliards de Fcfa dont 67% déjà acquis et 33% de financement à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers et des investisseurs privés.



Ainsi, pour un objectif de financement de 2 850 milliards de Fcfa (soit 5 milliards de USD) recherchés auprès des PTF invités au groupe Consultatif du 17 décembre 2018, les engagements de ces derniers ont été de 8 065 milliards de Fcfa (soit 14 milliards de USD), soit près de trois fois le montant recherché. La mise en œuvre du PAP devra porter le taux de croissance moyen du PIB à 9,1% sur la période de mise en œuvre avec un maintien du taux d'inflation en-dessous de 3%.

Il s'agira également d'augmenter de 50% le PIB par habitant sur la période. En outre, 300 000 emplois formels nouveaux (hors secteur agricole) devront être rajoutés à l'économie.

S'agissant des financements privés à attirer, une banque de projets éligibles au partenariat public-privé a été mise en place et rendue accessible à tout investisseur privé.



Il s'agit de 20 projets pour un montant cumulé de 2 320 milliards Fcfa dont 486 milliards Fcfa de financement public dans le domaine des infrastructures et services de transports maritimes, de l'eau potable et l'assainissement, de l'énergie, des mines, de l'agriculture, de l'industrie, de l'urbanisme, de l'habitat, etc.

Enfin, la période 2019-2023 verra la concrétisation d'ambitions emblématiques du PSE, notamment l'accès universel à l'électricité et

à l'eau potable, l'autosuffisance en riz, la réhabilitation de la ligne Dakar-Bamako, la mise en service intégrale du Pôle Urbain de Diamniadio, etc.

Au bénéfice du Sénégal et de tous les Sénégalais.

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Dans le cadre de la deuxième phase du PSE, il est prévu de réaliser une vingtaine de projets en partenariat public-privé pour un montant cumulé de plus de 2 000 milliards de Fcfa dans les domaines des infrastructures et services de trans-

ports maritimes, de l'eau potable et l'assainissement, de l'Énergie, les mines, l'agriculture, l'industrie, l'urbanisme, l'habitat, etc.

Ces projets se déclinent comme suit :



Infrastructures et services de transports maritimes :

- **projet port de Ndayane ; Coût : 800 Milliards Fcfa**

Eau potable et l'assainissement :

- **projet de remise à niveau d'ouvrages hydrauliques de la zone nord ; Coût : 118,4 Milliards Fcfa**

Énergie :

- **Projet Scaling solar (phase 2) ; Coût : 36 Milliards Fcfa**
- **projet de stockage d'énergie extension soutien de fréquence SENELEC ; Coût : 20 Milliards Fcfa**
- **projet Solarys ; Coût : 14 Milliards Fcfa**
- **projet parc solaire OMVS stabilisé ; Coût : 100 Milliards Fcfa**
- **projet installation d'infrastructures de stockage pour les terminaux pétroliers et gaziers ; Coût : 30 Milliards Fcfa**
- **projet réseau gazier du Sénégal. Coût : 228 Milliards Fcfa**





Mines :

- **hub Minier et Pétrolier Régional. Coût : 50 Milliards Fcfa**

Agriculture :

- **agrigamma : projet de mise en culture de terres agricoles de 12 000 ha à Matam ; Coût : 24 Milliards Fcfa**

Industrie :

- **pôle industriel de transformation des produits de la mer ; Coût : 85 Milliards Fcfa**
- **renforcement de la production locale d'huile d'arachide : Coût : 10 Milliards Fcfa**
- **projet de mise en place de trois Agropoles ; Coût : 240 Milliards Fcfa**
- **projet de Pari industriel ; Coût : 130 Milliards Fcfa**
- **Projet de mise en place d'un deuxième parc industriel intégré. Coût : 84 Milliards Fcfa**

Urbanisme et Habitat :

- **projet de Business Park, Coût : 150 Milliards Fcfa**

- **projet de développement du pôle urbain de Daga Kholpa Coût : 240 Milliards Fcfa**

Commerce :

- **projet de développement des infrastructures commerciales Coût : 50 Milliards Fcfa**

Administration publique :

- **projet de création de centres de services partagés Coût : 5 Milliards Fcfa**

Artisanat :

- **projet de création de développement de l'artisanat Coût : 5 Milliards Fcfa**





Remerciements

Le présent rapport a été élaboré par le Bureau Opérationnel de Suivi (BOS) du Plan Sénégal Emergent, avec le soutien de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) à travers le programme Africa Lead.

Le BOS adresse ses vifs remerciements aux Chefs de projets PSE , aux points focaux des structures d'exécution, aux acteurs du secteur privé impliqués dans la mise en oeuvre du PSE ainsi qu'à tous ceux qui ont apporté leur contribution à la préparation de ce document.





Maquette



Site web : <http://senegal-emergent.com>
Immeuble Rivonia, 167 Avenue Lamine Guèye X Soweto - Dakar, Sénégal
Email : echos-bos@senegal-emergent.com

Conception, réalisation
NEXUS Groupe

